

N° 2026-09-01-BC

Séance du mardi 22 septembre 2026

**OBJET : FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES PETITES
ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES
AVEC POINT DE VENTE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260922-260922_BCD_D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026
Publication : 29/09/2026



Le bureau communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 15/09/2026 s'est réuni en Salle des commissions à 18 heures le 22 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : René AVRIL, Christophe BAZILE, David BUISSON, Franck CHASSAGNEUX, Thierry CHAVAREN, Patrice COUCHAUD, Julien DEGOUT, Thierry DEVILLE, Catherine DOUBLET, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Pierre GARBIL, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Yves MARTIN, Frédéric MILLET, Marie-Gabrielle PFISTER, Robert REGEFFE, Patrick ROMESTAING, Jean-Paul TISSOT

Pouvoirs :

Absents :

Secrétaire de séance : Patrick ROMESTAING

Nombre de membres dont le bureau communautaire doit être composé :	26
Nombre de membres présents :	26
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	26

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière de développement économique,

Vu la délibération n°21 du conseil communautaire du 07 mars 2023 et la délibération de la commission permanente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes du 12 mai 2023 approuvant la convention cadre entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et Loire Forez agglomération pour la mise en œuvre des aides économiques,

Vu la délibération n° 12 du 11 mars 2025, modifiant la convention cadre entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du 6 février 2018 approuvant le cadre général d'intervention de Loire Forez agglomération pour son dispositif d'aide au développement des entreprises,

Vu la délibération n°59 du 16 décembre 2025 portant dernière modification au dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services,

Vu la délibération n° 2026-04-15 du 21 avril 2026 par laquelle le conseil communautaire de Loire Forez agglomération délègue au bureau communautaire la décision d'attribution des subventions dans le cadre de ces régimes d'aides,

Considérant que l'aide à l'investissement de LFa est fixée à 10% des dépenses éligibles HT sur un montant de dépenses prévisionnelles minimum à 10 000 € HT et plafonné à 50 000 € HT,

Considérant que le règlement prévoit la bonification des projets permettant la reprise d'une entreprise située uniquement sur les communes rurales de moins de 2 000 habitants en portant à 75 000 € HT le montant maximal des dépenses subventionnables éligibles et à 20% des dépenses éligibles HT l'aide à l'investissement de Loire Forez agglomération,

Considérant que le règlement prévoit aussi une prime de progrès environnemental, cumulative à l'aide à l'investissement, fixée à 10% des dépenses à caractère de développement durable éligibles pour un montant de dépenses subventionnables plafonné à 50 000 € HT,

Considérant que le fonds d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de Loire Forez agglomération, combiné avec le dispositif d'aide à l'investissement « Financer l'investissement de mon commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont il est la contrepartie locale, permet de disposer d'un effet levier global donnant la possibilité de financer les dépenses d'investissement des entreprises locales éligibles de 30% à 50%.

Vu les avis favorables du comité de sélection,

Il est proposé au bureau communautaire du 22 septembre 2026 de bien vouloir :

- se prononcer sur les 9 dossiers qui ont été examinés lors du comité local de sélection qui s'est réuni le 08 septembre 2026.

Le tableau récapitulatif des demandes est présenté en annexe.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le bureau communautaire :

- approuve l'attribution de subvention au titre du fonds d'aide à l'investissement de Loire Forez agglomération pour les montants proposés pour les entreprises présentées dans le tableau annexé, concernant les établissements suivants :
 - MAISON DURAND à Marcilly-le-Châtel
 - GARAGE ORIZET à Marcilly-le-Châtel
 - RESTAURANT LE GINKGO à Noirétable
 - BIJOUTERIE DUBOEUF à Montbrison
 - BOULANGERIE DU PIC à Saint-Romain-le-Puy
 - LA BEAUTE CHEZ L à Saint-Just Saint-Rambert
 - O BENESTAR à Montbrison
 - LAVERIE PICONE à Montbrison
 - LA JASSERIE JU' JACQ à Saint-Just Saint-Rambert
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne mise en œuvre des subventions communautaires ainsi accordées.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 22/09/2026

Ont signé, au registre, les membres présents.

Signé électroniquement le 29/09/2026

Par délégation, pour le président,
le vice-président en charge de l'économie
Patrick ROMESTAING



Signé électroniquement le 28/09/2026

Le Président,
Christophe BAZILE



N° de dossier	Raison Sociale de l'établissement et ses caractéristiques	Profil des entreprises	Nature du projet	Montant prévisionnel des investissements éligibles HT	Montant prévisionnel des investissements éligibles HT subventionnables	Subvention LFA (10% ou 20 %) sollicitée	Subvention LFA (10% ou 20 %) attribuée	Subvention PPE (10%) sollicitée	Subvention PPE (10%) attribuée	Total attribué	Décision du Bureau
26-240	MAISON DURAND MARCILLY-LE-CHATEL Communes rurales boulangerie, pâtisserie, snacking Artisanat de production	DEVELOPPEMENT	achat de matériel	50 000 €	50 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €	AVIS FAVORABLE -
26-245	GARAGE DE MARCILLY MARCILLY-LE-CHATEL Communes rurales Vente et réparation automobile Artisanat	DEVELOPPEMENT	Pose d'un bardage métallique sur les façades et isolation avec laine de verre	50 000 €	50 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €	AVIS FAVORABLE -
26-249	RESTAURANT LE GINKGO NOIRETABLE Communes rurales Restaurant Commerce	DEVELOPPEMENT	Achat d'une pergola bio climatique	24 090 €	24 090 €	2 409 €	2 409 €	0 €	0 €	2 409 €	AVIS FAVORABLE -
26-250	BIJOUTERIE DUBOEUF MONTBRISON Communes > 2 000 hab Bijouterie Artisanat	DEVELOPPEMENT	Rénovation complète de la devanture commerciale et modernisation de l'outil de production	50 000 €	50 000 €	5 000 €	5 000 €	3 480 €	3 480 €	8 480 €	AVIS FAVORABLE -
26-251	BOULANGERIE DU PIC SAINT-ROMAIN-LE-PUY Communes > 2 000 hab Boulangerie Artisanat de production	DEVELOPPEMENT	Réfection électricité, plafonds et murs des laboratoires, achat de matériel	50 000 €	50 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €	AVIS FAVORABLE -
26-253	LA BEAUTE CHEZ L SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT Communes > 2 000 hab institut de beauté Artisanat	CREATION	agencement de 2 cabines, enseigne, achat de matériel professionnel	24 160 €	24 160 €	2 416 €	2 416 €	372 €	372 €	2 788 €	AVIS FAVORABLE -
26-254	O BENESTAR TRAITEUR MONTBRISON Communes > 2 000 hab traiteur / restauration Commerce	CREATION	travaux de rénovation local + chambre froide + achat mériel	50 000 €	50 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €	AVIS FAVORABLE -
26-256	LAVERIE PICONE MONTBRISON Communes > 2 000 hab Laverie automatique Commerce	CREATION	Travaux, achat de matériel et enseigne	50 000 €	50 000 €	5 000 €	5 000 €	843 €	843 €	5 843 €	AVIS FAVORABLE -
26-259	LA JASSERIE JU'JACQ SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT Communes > 2 000 hab Fromagerie Commerce	REPRISE	Travaux et achat de matériel	24 909 €	24 909 €	2 491 €	2 491 €	703 €	703 €	3 194 €	AVIS FAVORABLE -
				Totaux subventions							
						37 316 €	37 316 €	15 398 €	15 398 €	52 714 €	